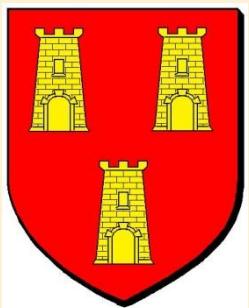




Rapport sur les orientations budgétaires 2026



MAIRIE DE
LA DESTROUSSE

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- Obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants
- Etape obligatoire du cycle budgétaire
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer de la situation financière
- Dans les 10 semaines précédant le vote du budget

CONTENU DU ROB

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette contractée
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

MODALITÉS DE PUBLICATION ET DE TRANSMISSION DU DOB

- Le DOB doit être relaté dans un compte-rendu de séance
- Il est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et publiée
- Il doit être mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent le débat. Le public doit en être avisé par tout moyen: il sera disponible sur la borne, sur l'appli ParutionsLégales et sur le site internet

POUR MÉMOIRE

- Le budget primitif est :
 - Seul document légalement obligatoire
 - Acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année
 - Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'année (décision modificative)
 - Les règles à respecter : équilibre – évaluation sincère – inscription des dépenses obligatoires
 - Réparti en 2 sections : fonctionnement et investissement
 - Chaque section doit être en équilibre, les recettes égalent les dépenses
- Le BP 2026 pour la Destrousse, ce sera :
 - Année importante en investissements : travaux bâtiment cantine.
 - Renouvellement des personnels : impact sur les charges de personnel



Contexte économique et budgétaire national

CONTEXTE NATIONAL ET IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS

- Le Projet de Loi de Finances pour 2026 se fonde sur des hypothèses de stagnation du déficit public et de l'endettement, et sur une croissance du PIB continue par rapport à 2025

Déficit public

- 6% en 2024
- 5,4% en 2025
- 4,7% en 2026

Croissance

- +1,1% en 2024
- +0,9% en 2025
- 1% en 2026

- 2 éléments impactant :
 - Compression en volume des recettes des collectivités territoriales
 - Maintien de l'inflation à 3,5% en 2025 (contre 4,9% en 2023 et 2% en 2024)
- Dégénération des capacités d'autofinancement des communes : l'épargne des communes devrait reculer encore en 2026 du fait de :
 - L'augmentation du coût de l'énergie
 - La hausse des coûts sociaux (cotisations et protection sociale complémentaire)
 - Baisse des recettes et hausse des prélèvements de l'Etat

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : OBJECTIFS GLOBAUX

- L'Etat va demander 5,3 milliards d'euros d'économies aux collectivités en 2026 pour contribuer au redressement des finances publiques, soit le double de leur participation en 2025.
- La contribution souhaitée par le gouvernement s'impose par la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico) instauré l'an passé, la fameuse « épargne forcée ». Il est ainsi prévu de la doubler en 2026, à hauteur de 2 milliards d'euros.
- Pour parvenir aux 5,3 milliards d'euros, l'exécutif compte aussi réduire la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels (1,2 milliard d'euros), geler partiellement la TVA (700 millions d'euros) ou encore minorer un ensemble de dotations appelées « variables d'ajustement» (500 millions d'euros) et abaisser les dotations d'investissement (200 millions d'euros).

QUELS IMPACTS ?

- → La reconduction de la principale dotation de l'Etat à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 27,4 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et +150 M€ en LFI 2025 ;
- → Une maîtrise de la dynamique du prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels ;
- → La minoration des variables d'ajustement ;
- → Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (en remplacement d'une fraction de TVA) au profit des Régions, de même nature que celle versée au bloc communal et aux Départements ;
- → L'adaptation du soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local au cycle électoral, en contenant la dynamique de FCTVA (7,9 Md€, soit + 0,25 Md€ par rapport à la LFI 2025) par l'ajustement du calendrier de versement du FCTVA aux EPCI, dans une logique de retour au droit commun et en diminuant le montant des dotations d'investissement de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » à hauteur de -200 M€ en AE. Une revue des dépenses sur ces dotations est engagée et rendra ses premières conclusions à l'été 2025.
- Des mesures complémentaires, qui ne relèvent pas du périmètre des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, sont par ailleurs prévues en PLF pour 2026, à l'instar du fonds de sauvegarde des départements.



10

Analyse financière et fiscale de la commune de LA DESTROUSSE

RETROSPECTIVE

- Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :
 - Un niveau d'investissement maîtrisé axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets inscrits dans le projet de mandature 2014-2020, puis 2020-2026 : des investissements annuels stables jusqu'en 2024, et depuis un investissement structurant
 - Une stabilité des dépenses de fonctionnement, hors inflation et modification des grilles de la Fonction Publique Territoriale

LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

- Le champ d'analyse porte sur les exercices 2018-2025 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

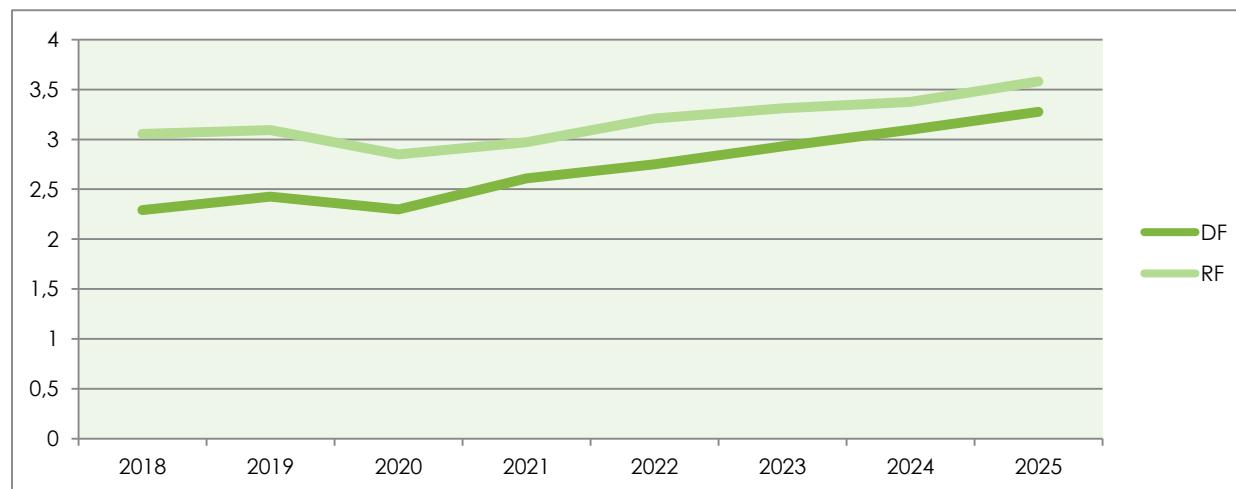
Compte administratif	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
Dépenses fonctionnement	2.293.065	2.425.933	2.297.168	2.609 610	2 821 458	2 936 542	3 096 569	3 277 000
Recettes fonctionnement	3.053.752	3.093.208	2 849.504	2.981 378	3 219 364	3 314 016	3 755 208	3 583 000
Dépenses investissement	376.225	1.296.919	1.080.171	469 587	919 231	895 200	1 499 017	2 520 000
Recettes investissement	782.544	1.483.892	1.298.521	1 001 157	1 039 414	998 030	1 127 289	3 461 000

- En 2025, les recettes réelles de fonctionnement totalisent 3,3 M€. Elles sont composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 79 %, de dotations et participations pour 12 % et de recettes propres (loyers, cantine, locations...) pour 7 %. Sur la période 2018-2025 ces recettes sont stables.
- En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement totalisent 3,3 M€. Elles sont composées pour l'essentiel des charges de personnel pour 52 %, des charges à caractère général pour 34 %

MARGES DE MANŒUVRE

Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.

Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement sans recours à l'emprunt ni à l'augmentation de la fiscalité locale, voilà pourquoi, les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la commune de dégager de l'autofinancement pour couvrir l'ensemble des investissements inscrits dans un plan pluriannuel. Ce delta tend à se resserrer, notamment du fait e la baisse de certaines recettes (droits de mutation) et de la hausse des prélèvements (FPIC, carence logements sociaux)



LE FONDS DE ROULEMENT ET L'ENDETTEMENT

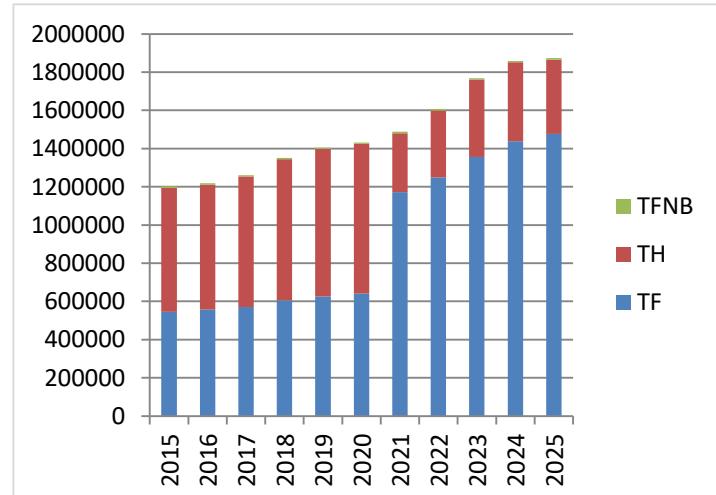
- Fonds de roulement
 - Le fonds de roulement est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068. Le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables, par rapport aux emplois durables, utilisé pour financer une partie des actifs circulants.
 - Sur la période 2015-2025 le fonds de roulement est en baisse du fait d'investissements réguliers et de stagnation des recettes.
 - De ce fait, la collectivité peut avoir des difficultés momentanées pour régler ses factures à 30 jours.
- L'endettement
 - Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année. La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.
 - L'endettement est très faible et La Destrousse n'aurait besoin que de moins de 2 années d'épargne brute pour rembourser sa dette.
 - Le nouvel emprunt contracté pour les travaux ne sera remboursé qu'en 2027,

LES ÉPARGNES

- L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière.
- Enfin, l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.
- En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3,583 M€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de dette de 3,25 M€. L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et permet de dégager un excédent de fonctionnement (épargne brute) de 305 k€ en 2025. Cette épargne est destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

LA FISCALITÉ DIRECTE

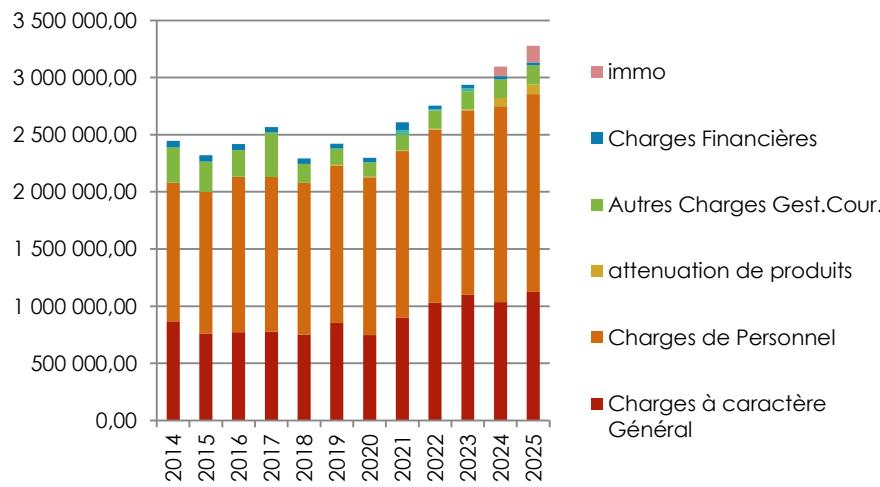
- Les bases fiscales
 - Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases, dépend de deux facteurs :
 - de la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation) de l'augmentation de la population (les nouvelles constructions génèrent de la taxe foncière)
- Les taux et les produits fiscaux
 - Depuis 2014, la ville a maintenu les taux d'impositions stable.
 - Le produit de la fiscalité directe constitue la principale ressource courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal.
 - Le total des produits de la fiscalité directe + les compensations TH s'est établit à hauteur de 1,89 M€ en 2025
 - Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées de 1% pour 2026



FONCTIONNEMENT

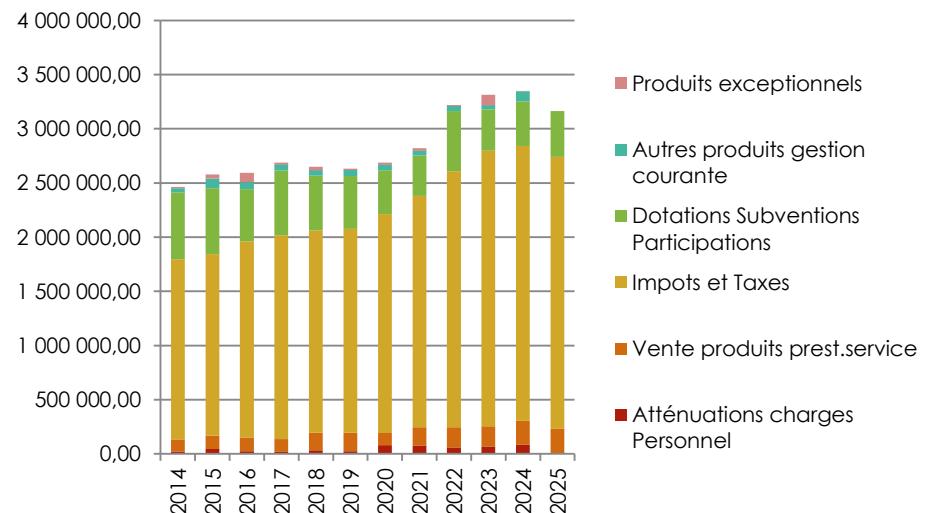
Dépenses

- Elles ont notamment augmenté ces dernières années avec la mise en place des amortissements et les prélèvements obligatoires (FPIC et carence) : +235k€ pour 2025



Recettes

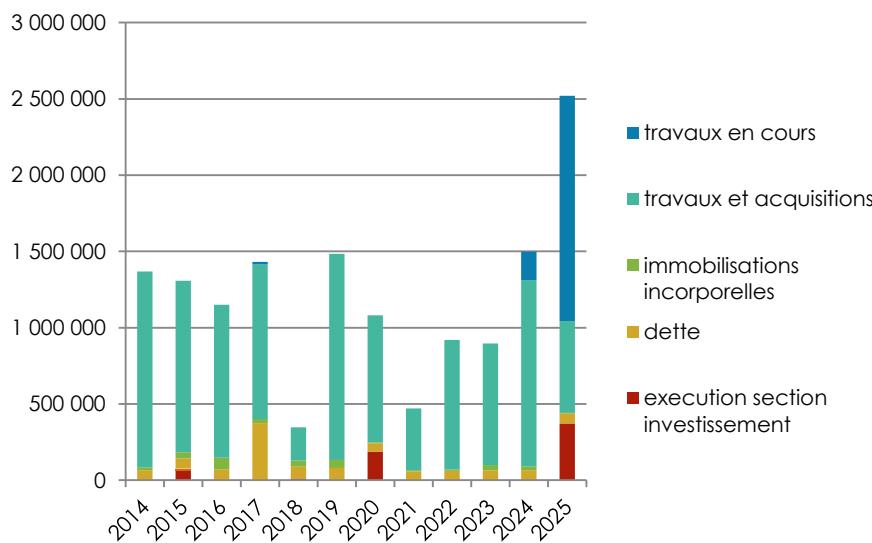
- Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse cette année, notamment du fait de la baisse des dotations : - 100k€ pour 2025



INVESTISSEMENT

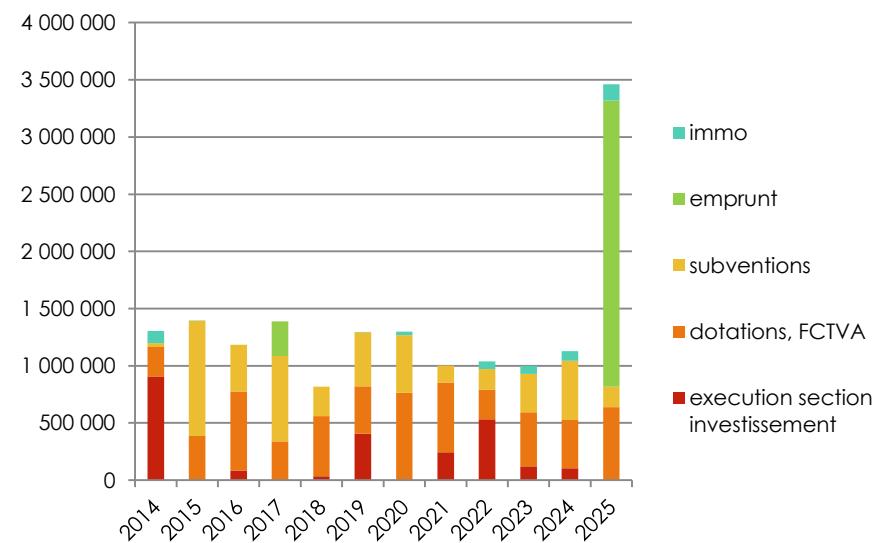
Dépenses

- Elles se composent des dépenses d'équipements et du remboursement en capital de la dette.



Recettes

- Elles sont notamment constituées des subventions d'investissement du CD13, du FCTVA, des excédents de fonctionnement et de l'emprunt



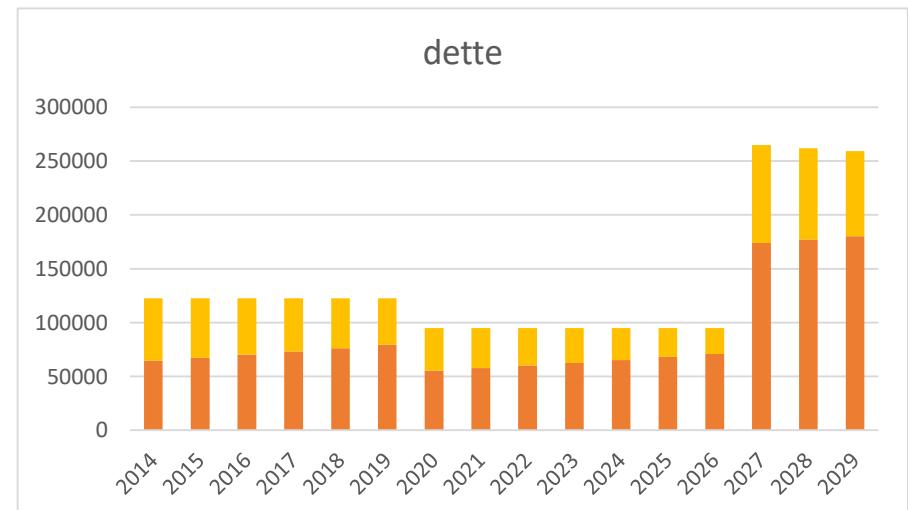
DETTE

Un seul remboursement actuellement

- Au 01/01/2026, un emprunt avec :
 - Capital restant dû : 564 368 €
 - Capital 2026 remboursé : 70 957€
 - Intérêts 2026 de l'emprunt : 23 878 €
- L'emprunt contracté en 2025 n'est pas encore à rembourser en 2026

Ratio de solvabilité

- Ce ratio doit être inférieur à 12 ans. Il est actuellement de moins de 2 ans.



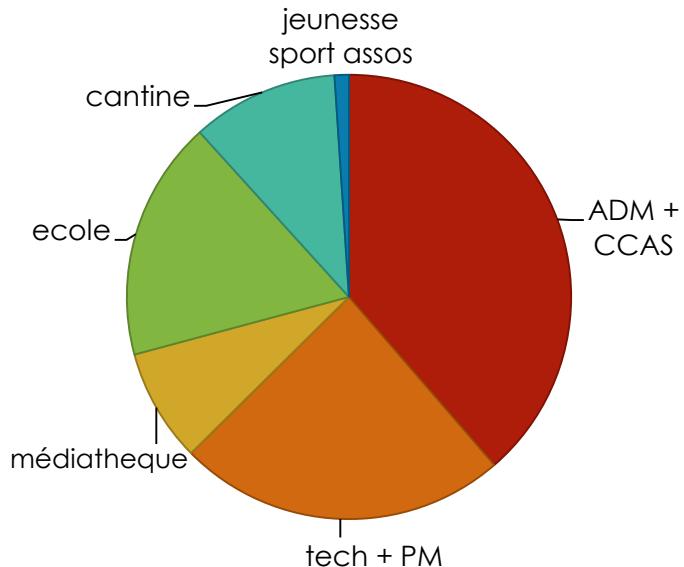
PERSONNEL AU 01/01/2026

Filière	A	B	C
Administrative	1	3	5
Police		1	1
Technique		1	7
Techniques (cantine-école-ménage)			13
Sportive		1	
Medico sociale			5
Culturelle			3

- 41 agents dont :
 - 39 titulaires
- En ETP : 36,55

Masse salariale

2025



ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

- Pour 2026, avant tout arbitrage sur l'évolution des effectifs, 5 % d'augmentation sont à prévoir pour les seules évolutions réglementaires cumulatives, à savoir :
 - Housse du point de cotisation CNRACL
 - Le glissement vieillissement technicité (GVT) qui est un phénomène qui contribue aux variations de masse salariale de la fonction publique : 38% des effectifs a plus de 55 ans, l'âge moyen des agents est de 53 ans
 - Plusieurs agents ont fait valoir leur droit à la retraite mais bénéficient de jours de CET



Prospective communale 2026

LES RECETTES

- DGF : dotation globale de fonctionnement
 - Evolution uniquement liée au nombre d'habitants
- Recettes liées aux bâtiments, locations, droits de place
 - Moins de droits de place : règlement direct aux associations organisatrices
- FPIC : fonds de péréquation intercommunal et communal
 - Disparition du FPIC en recette
- Taxe d'aménagement : reversée par la Métropole :
 - Part reversée à la commune fortement baissée, tend à disparaître
- FCTVA : fonds de compensation de la TVA :
 - Disparition du FCTVA en fonctionnement
- TLPE : taxe locale sur la publicité extérieure
- Droits de mutation :
 - taxe sur les ventes de biens immobiliers : baisse de 100k€ car marché immobilier en berne

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

A service égal et personnel égal :

- Personnel : hausse des cotisation CNRACL, hausse des participations mutuelle et prévoyance, départs à la retraite et remplacements
- Toujours la carences sur les logements sociaux et les prélèvements obligatoires de l'Etat (FPIC, FNGIR)
- Dépenses de fonctionnement à contenir

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux : limités pour se concentrer sur les travaux de la cantine
- Travaux de construction de la cantine : montant des travaux estimé à 4 500 000€ TTC, déjà 1/3 réalisé en 2025. Acquisition des tables et chaises en matériels.

EN RÉSUMÉ

- Les marges de manœuvres en fonctionnement ont fortement réduit : c'est l'effet ciseaux.
- Il faut se concentrer sur les investissements essentiels et travailler sur les dépenses de fonctionnement
- Il faudra rapidement réévaluer les taxes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
Excédent fonctionnement N	552 000	371 000	659 000	676 000	658 000	300 000
Excédent ou déficit investissement N	+ 218 000	+ 531 570	+120 000	+100 000	- 370 000	+ 900 000
Remboursement dette N+1	57 681	60 121	62 664	65 314	68 044	71 000
Travaux prévus N+1	1 254 000	1 1750 000	1 050 000	1 200 000	3 000 000	2 700 000